Image not found or type unknown

Reprise à mi temps suite à invalidité 1

Par **OlaH**, le **11/07/2016** à **13:17**

Bonjour,

Suite à mon arrêt de travail pour longue maladie (ALD),mon employeur m'a reclassé sur un poste en conservant mon salaire, suite à mon inaptitude au poste quej'occupais qui était un poste de cadre (statut).
Si le salaire a été conservé en vertu d'un accord d'entreprise, le reste étant pris en charge par l'accord prévoyance entreprise et la pension invalidité sécurité sociale, il reste que je suis loin de la retraite et que ne cotisant plus au cadre, elle sera largement moins interessante et très pénalisante d'autant que j'ai 2 enfants atteints de la même maladie à faire vivre.
Quand j'ai signé mon avenant sur ce nouveau poste, mon employeur et l'équipe DRH m'ont dit que je n'avais à me faire aucun souci et que les conditions étaient les mêmes.
Faute est de constater que ce n'est pas le cas puisque mes conditions de statut sont changées et que je m'en suis rendue compte en recevant mon salaire.
Puis je dénoncer ce contrat, et refuser ce nouveau statut non cadre et réintégrer mon statut ou a t il le droit de me l'imposer compte tenu de mon handicap?
J'avoue vraiment avoir le sentiment de m'être fait bien avoir et ni le sameth handijob, ni le médecin du travail n'ont rien dit et ne sont pas au courant.Est ce légal? que faire? Merci de votre aide

Par **P.M.**, le **11/07/2016** à **17:29**

Bonjour,
Tout dépend ce que comporte l'avenant et s'il est suffisamment clair en ce qui concerne le changement de statut même si vous avez accepté par celui-ci la modification essentielle du contrat de travail...
Je vous conseillerais de vous rapprocher outre les Représentants du Personnel des structures d'aide aux handicapés et notamment de la SAMETH...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés